Comment choisir entre les diverses solutions d'investissement immobilier ?

Mettons de côté l'immobilier de jouissance (résidence principale ou secondaire), et parlons d'abord d'investissement immobilier. Comment choisir entre l'investissement locatif classique (logement mis en location) ou l'immobilier pierre-papier (SCPI et crowdfunding notamment) ?
Quel que soit votre choix d'investissement immobilier, il est important de prendre en compte le risque de perte en capital. De plus, l'horizon d'investissement joue un rôle crucial :

1. **Moins de 2 ans** : L'immobilier n'est pas adapté à cette période. Il est préférable de privilégier des placements sécurisés tels que les fonds en euros ou avec un SSRI faible.
2. **Entre 2 et 4 ans** : Investir dans l'immobilier locatif classique est trop court, mais vous pouvez envisager le crowdfunding immobilier. Votre capital sera bloqué sur des projets d'une durée généralement de 2 à 3 ans, avec un rendement annuel de 8 à 10 %.
3. **Entre 4 et 8 ans** : Vous pouvez explorer l'investissement en SCI (Société Civile Immobilière) via une assurance vie.
4. **Plus de 8 ans** : Si vous visez un investissement immobilier à long terme et que vous ne souhaitez pas gérer activement vos biens, les SCPI sont une option confortable pour percevoir des loyers sans effort (rendement d'environ 4 à 6 %). Si vous êtes prêt à vous impliquer davantage (et à assumer les responsabilités de bailleur), vous pouvez opter pour l'immobilier locatif classique sous le régime fiscal avantageux LMNP.

Vous souhaitez de plus amples informations ? J'attends votre appel !

***Ce contenu est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue pas un conseil financier, immobilier, juridique ou fiscal. Pour des recommandations adaptées à votre situation personnelle, veuillez consulter un professionnel qualifié.**